Le plan au 1/17000 ne doit servir pour l'analyse des dossiers adminitratifs.
Pour des raisons de lisibilité, les emplacements réservés , les repérages au titre des articles L151 -11
, L151-19 2° et L 151-23 du code de l'urbanisme
ne figure pas sur le plan au 1/17000

Il faudra se référer aux plans au 1/5000.

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

Communes du Tursan

Élaboration

Carte informative

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

ECHELLE 1/17000

N

Légende

- Ua — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
- Uaa — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ub — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- Uba — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
- Uc — Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ux — Zone urbaine à vocation d'activités
- Uer — Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
- UL — Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUx — Zone à Urbaniser dédiée aux futures zones d'activités
- 1 AU — Zone à urbaniser
- 1 AUa — Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
- 1 AUarc — Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
- 2 AU — Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLUi pour l'ouverture à l'urbanisation
- 1 AUL — Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUR — Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
- Np — Zone naturelle de protection environnementale
- N — Zone naturelle
- NL — Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
- A — Zone agricole
- A1 — Activité artisanale présente dans l'espace agricole
- A2 — Activité industrielle, commerciale, liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
- Ap — Zone agricole protégée non constructible aux abords des espaces urbanisés
- EBC — Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
- Vestiges archéologiques
- Zone inondable
- Recul de 100 M : Application de l'article L111-6 du C.U.
- 14 — Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
- 3 — Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
- Périmètre des Monuments Historiques
- Périmètre lié aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
- 1 Ph — Emplacements réservés
- Protection au titre du L151-23

Légende

- **Ua** — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
- **Uaa** — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
- **Ub** — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- **Uba** — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
- **Uc** — Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
- **Ux** — Zone urbaine à vocation d'activités
- **Uer** — Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
- **UL** — Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- **1 AUx / 1AUxp** — Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
- **1 AU** — Zone à urbaniser
- **1 AUa** — Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
- **1 AUarc** — Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
- **2 AU** — Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
- **1 AUL** — Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
- **1 AUR** — Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute

- **Np** — Zone naturelle de protection environnementale
- **N** — Zone naturelle
- **NL** — Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
- **A** — Zone agricole
- **A1** — Activité artisanale présente dans l'espace agricole
- **A2** — Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
- **Ap** — Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
- **EBC** — Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
- Vestiges archéologiques
- Zone inondable
- Recul de 100 M à Miramont Sensacq. Application de l'article L111-6 du C.U.
- 14 — Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
- 3 — Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
- Périmètre des Monuments Historiques
- Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
- 1 Ph — Emplacement réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Elargissement et sécurisation du virage	Commune

N

ECHELLE 1/5000

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

ARBOUCAVE

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

Légende

- **Ua** — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
- **Uaa** — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
- **Ub** — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- **Uba** — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
- **Uc** — Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
- **Ux** — Zone urbaine à vocation d'activités
- **Uer** — Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
- **UL** — Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- **1 AUx / 1AUxp** — Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
- **1 AU** — Zone à urbaniser
- **1 AUa** — Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
- **1 AUarc** — Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
- **2 AU** — Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
- **1 AUL** — Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
- **1 AUR** — Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute

- **Np** — Zone naturelle de protection environnementale
- **N** — Zone naturelle
- **NL** — Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
- **A** — Zone agricole
- **A1** — Activité artisanale présente dans l'espace agricole
- **A2** — Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
- **Ap** — Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
- **EBC** — Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
- Vestiges archéologiques
- Zone inondable
- Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
- 14 — Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
- 3 — Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
- Périmètre des Monuments Historiques
- Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
- 1 Ph — Emplacement réservés

N

ECHELLE 1/5000

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

BATS

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Elargissement d'un chemin pour nouveau quartier	Commune
2	Création d'un accés	Commune

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

ECHELLE 1/5000

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station d'épuration	Commune

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

CASTELNAU-TURSAN

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station d'épuration	Commune
2	Création de l'amorce d'une voie de desserte	Commune

N

ECHELLE 1/5000

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

CLEDES

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

N

ECHELLE 1/5000

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

GEAUNE

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

LACAJUNTE

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

ECHELLE 1/5000

N

Légende

- Ua — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
- Uaa — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ub — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- Uba — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
- Uc — Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ux — Zone urbaine à vocation d'activités
- Uer — Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
- UL — Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUx 1AUxp — Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
- 1 AU — Zone à urbaniser
- 1 AUa — Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
- 1 AUarc — Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
- 2 AU — Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
- 1 AUL — Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUR — Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute

- Np — Zone naturelle de protection environnementale
- N — Zone naturelle
- NL — Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
- A — Zone agricole
- A1 — Activité artisanale présente dans l'espace agricole
- A2 — Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
- Ap — Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
- EBC — Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
- Vestiges archéologiques
- Zone inondable
- Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
- 14 — Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
- 3 — Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
- Périmètre des Monuments Historiques
- Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
- 1 Ph — Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

LAURET

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

N

ECHELLE 1/5000

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'un espace public à usage de stationnement	Commune

N

ECHELLE 1/5000

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

MAURIES

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

MIRAMONT SENSACQ

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1a

N

ECHELLE 1/5000

Légende

- Ua — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
- Uaa — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ub — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- Uba — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
- Uc — Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ux — Zone urbaine à vocation d'activités
- Uer — Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
- UL — Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUx, 1AUxp — Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
- 1 AU — Zone à urbaniser
- 1 AUa — Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
- 1 AUarc — Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
- 2 AU — Zone à urbaniser à long terme. Nécessité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
- 1 AUL — Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUR — Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
- Np — Zone naturelle de protection environnementale
- N — Zone naturelle
- NL — Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
- A — Zone agricole
- A1 — Activité artisanale présente dans l'espace agricole
- A2 — Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
- Ap — Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
- EBC — Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
- Vestiges archéologiques
- Zone inondable
- Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
- 14 — Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
- 5 — Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
- Périmètre des Monuments Historiques
- Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
- 1 Pb — Emplacement réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station d'épuration	Commune

N

ECHELLE 1/5000

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station d'épuration	Commune

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TICF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

MIRAMONT SENSACQ

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1b

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station autonome groupé	Commune

N

ECHELLE 1/5000

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

PAYROS CAZAUTETS

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

PECORADE

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Création d'une station autonome groupé	Commune
2	Création d'une amorce de voirie	Commune
3	Création d'une amorce de voirie	Commune

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés
	Protection au titre du L151-23

N

ECHELLE 1/5000

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

PHILONDENX

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

PIMBO

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

ECHELLE 1/5000

N

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

PUYOL CAZALET

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

ECHELLE 1/5000

N

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

SAMADET

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1a

ECHELLE 1/5000

N

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Liaison pour un accès	Commune

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

SAMADET

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1b

N

ECHELLE 1/5000

Légende

- Ua — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
- Uaa — Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ub — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- Uba — Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
- Uc — Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
- Ux — Zone urbaine à vocation d'activités
- Uer — Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
- UL — Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUx, 1AUxp — Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
- 1 AU — Zone à urbaniser
- 1 AUa — Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
- 1 AUarc — Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
- 2 AU — Zone à urbaniser à long terme. Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
- 1 AUL — Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
- 1 AUR — Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
- Np — Zone naturelle de protection environnementale
- N — Zone naturelle
- NL — Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
- A — Zone agricole
- A1 — Activité artisanale présente dans l'espace agricole
- A2 — Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
- Ap — Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
- EBC — Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
- Vestiges archéologiques
- Zone inondable
- Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
- 14 — Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
- 8 — Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
- Périmètre des Monuments Historiques
- Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
- 1 Pb — Emplacement réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Liaison pour un accès	Commune

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

SORBETS

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

ECHELLE 1/5000

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° des emplacements	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	sécurisation du virage	Commune
2	Liaison nouveau quartier	Commune

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme, Nécéssité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute
Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés

Plan Local d'Urbanisme

Communauté de communes du Tursan

URGONS

Communes du Tursan

Élaboration

ZONAGE

Date du PLU arrêté le 12 Avril et le 28 Juin 2016

Date du PLU approuvé le 14 Décembre 2016

4-1

ECHELLE 1/5000

N

Légende

Ua	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer)
Uaa	Zone urbaine (Bourg historique dense à développer) avec assainissement autonome (non collectif)
Ub	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
Uba	Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier) avec assainissement autonome (non collectif)
Uc	Zone urbaine (Quartier à conforter) avec assainissement autonome (non collectif)
Ux	Zone urbaine à vocation d'activités
Uer	Zone urbaine dédiée aux énergies renouvelables
UL	Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUx 1AUxp	Zone à Urbaniser dédié aux futures zones d'activités
1 AU	Zone à urbaniser
1 AUa	Zone à urbaniser avec assainissement autonome (non collectif)
1 AUarc	Zone à urbaniser avec assainissement autonome regroupé (assimilé à du collectif)
2 AU	Zone à urbaniser à long terme. Nécessité de réviser ou modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation
1 AUL	Zone à urbaniser dédiée aux loisirs et tourisme
1 AUR	Zone à urbaniser dédiée à l'autoroute

Np	Zone naturelle de protection environnementale
N	Zone naturelle
NL	Zone naturelle dédiée à une aire naturelle de loisirs
A	Zone agricole
A1	Activité artisanale présente dans l'espace agricole
A2	Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présente dans l'espace agricole
Ap	Zone agricole protégée non constructible aux franches des espaces urbanisés
EBC	Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer
	Vestiges archéologiques
	Zone inondable
	Recul de 100 M (Miramont Sensacq) : Application de l'article L111-6 du C.U.
14	Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre de l'article L151-19 et L 151 -23
3	Construction pouvant changer de destination (c.f. annexes) L 151-11
	Périmètre des Monuments Historiques
	Périmètre liée aux canalisations TIGF. Tracé des canalisations
1 Ph	Emplacement réservés